



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 148 *du Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :

QUE le conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

2024			
Dates	Heure	Dates	Heure
16 janvier (3 ^e mardi)	20 h	9 juillet	20 h
13 février	20 h	6 août (1 ^{er} mardi)	20 h
12 mars	20 h	10 septembre	20 h
9 avril	20 h	8 octobre	20 h
14 mai	20 h	12 novembre	20 h
11 juin	20 h	10 décembre	20 h

QUE les séances ordinaires se tiendront au Centre socioculturel situé au 808, route Principale à Très-Saint-Rédempteur;

QUE le conseil invite cordialement ses citoyens.nes à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 7 décembre 2023.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière